

REINSCRIPTION 2024/2025

Les inscriptions en ligne seront ouvertes du **11 septembre 2024 jusqu'au 23 octobre 2024**.

Réinscription l'UPJV :

- Dans un premier temps, vous devez retirer l'attestation de **la CVEC** sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> (paiement de 103€ sauf pour les étudiants boursiers) avant de procéder à l'inscription.
- Vous devez vous connecter sur votre ENT et cliquer sur « réinscription dans la partie « administration ».
- Vous avez la possibilité de vous inscrire dans une ou plusieurs formations qui vous sont proposées.**
 - Dans le cas **d'une inscription dans une seule formation**, vous avez la possibilité de régler les frais d'inscription de 175€ (sauf pour les étudiants boursiers) en ligne par carte bancaire.
 - Dans le cas **d'une inscription dans plusieurs formations**, le logiciel d'inscription va vous demander de régler les formations supplémentaires. **Les frais de formations supplémentaires sont exonérés pour les étudiants CPGE.**
Attention : vous ne devez pas régler les frais d'inscription des formations supplémentaires.

Vous avez deux possibilités pour vous inscrire :

- **Choisir toutes les formations souhaitées et ne pas régler les frais d'inscription par carte bancaire en ligne.** Vous devrez cliquer sur « paiement différé » et envoyer un chèque de 175€ à l'ordre de l'agent comptable de l'UPJV avec votre numéro étudiant au dos, à l'adresse suivante :
UPJV-SFI- Mme CAPRON- 10, rue Frédéric Petit, 80048 Amiens
Si vous êtes boursier, vous devrez cliquer sur « paiement différé » et envoyer un mail sur l'adresse mail elodie.capron@u-picardie.fr avec votre notification de bourse pour régulariser votre inscription.
- **Choisir une seule formation, et régler les frais de scolarité de 175€** (sauf pour les étudiants boursiers) en ligne par carte bancaire et **envoyer, par mail, les formations supplémentaires souhaitées** avec votre nom, prénom et numéro étudiant sur l'adresse mail elodie.capron@u-picardie.fr

- La validation de votre inscription sera effective lorsque la pièce justificative demandée sera validée.** Elle sera à téléverser après votre inscription sur le lien suivant : <https://apogee-services.u-picardie.fr/pjweb/>

La pièce justificative à téléverser, sur le lien fourni après l'inscription, est :

- Une photo d'identité en format JPEG

Quelques informations pratiques :

- La création de l'ENT est obligatoire et utile pour avoir accès à de multiples services en ligne, comme l'édition de certificat de scolarité, l'activation de votre boîte mail de l'UPJV, l'inscription à des activités sportives (SUAPS), le coffre-fort électronique.
- La demande de transfert vers une autre université se fait sur votre ENT ainsi que la demande de remboursement et d'annulation. L'annulation donnera lieu à un remboursement uniquement si la demande est déposée avant le 31/10/2024. L'annulation d'inscription est possible jusqu'au 31/12/2024.
- Les candidatures en master ou dans une formation autre que la formation dans laquelle vous êtes inscrit en parallèle de votre classe préparatoire aux grandes écoles à l'UPJV s'effectuent directement sur **le site ecandidat à partir du mois de mars 2024**.
- Si vous souhaitez quitter la classe CPGE au cours de l'année universitaire, et vous inscrire uniquement l'UPJV, vous devez envoyer un mail à Mme CAPRON gestionnaire en charge de la gestion des étudiants CPGE, à l'adresse mail suivante : elodie.capron@u-picardie.fr . La réorientation au premier semestre est à faire jusqu'au 04/10/2024 et pour le second semestre, entre le 11/12/2024 et le 24/01/2024.
- Si vous souhaitez rejoindre l'UPJV, l'année universitaire prochaine, et vous inscrire uniquement l'UPJV, vous devrez envoyer un mail, **entre le mois de juin et le mois de septembre**, à Mme CAPRON gestionnaire en charge de la gestion des étudiants CPGE, à l'adresse mail suivante : elodie.capron@u-picardie.fr .